
	<b>Certificat d'Aptitude Professionnelle</b> <b>Tailleur de pierre</b> <b>Marbrier du bâtiment et de la</b> <b>décoration</b>	
<b>Modalités de l'examen</b> <p>L'examen est composé de 6 épreuves obligatoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Trois d'enseignement professionnel</li> <li>• Trois d'enseignement général.</li> </ul> <p>Le mode d'évaluation se présente sous la forme d'un contrôle en cours de formation (CCF).</p> <p><b>Epreuves facultatives :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Seuls les points au dessus de 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.</li> </ul>		

Modalités de l'examen passé dans la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat ou en section d'apprentissage habilitée au sein d'un établissement public				
Epreuves	Coef.	Mode	Durée	
<b>Unités professionnelles</b>				
Epreuve EP1 : Analyse d'une situation professionnelle	<b>UP1</b>	4	CCF	
Epreuve EP2 : Réalisation d'ouvrages courants	<b>UP2</b>	9	CCF	
Epreuve EP3 : Réalisation de tracés professionnels	<b>UP3</b>	4	CCF	
<b>Unités d'enseignement général</b>				
Epreuve EG1 : Expression française	<b>UG1</b>	2	CCF	
Epreuve EG2 : Mathématiques – Sciences physiques	<b>UG2</b>	2	CCF	
Epreuve EG3 : Education physique et sportive	<b>UG3</b>	1	CCF	
<b>Epreuves facultatives</b>				
Epreuve EF1 : Langues vivantes	<b>UF1</b>		Ponctuel oral	20min